





PARCOURS DE FORMATION

Apprendre à conduire, est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation et de la persévérance.

Le parcours proposé permettra de connaître les règles du code de la route, de manipuler une automobile, de circuler dans différentes configurations, de connaître les risques et les limites afin de progresser dans la formation pour amener l'élève en situation de réussite à l'examen du permis de conduire et de ce fait, devenir un conducteur responsable.

En s'engageant dans la formation à la conduite et à la sécurité routière au travers de la signature d'un contrat, l'élève s'engage à suivre le parcours de formation proposé.

Parcours théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Elle porte sur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite :
- L'influence de la fatigue sur la conduite ;
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- Les usagers vulnérables;
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- Les gestes de premiers secours ;
- Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- Le transport d'un chargement et de personnes ;
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation d'un véhicule.

En fonction du ou des forfaits choisis dans le contrat de formation, un livre de code sera remis à l'élève et cette formation pourra être suivie (selon les horaires prévus à cet effet) :

- Dans les locaux de l'établissement avec un support média tel que des DVD, pour les tests d'entraînement ;
- Avec un enseignant de la conduite ou de la sécurité routière, pour les cours thématiques ;
- Sur internet via le compte « pack web » qui aura été attribué.







A l'issue de sa formation, l'élève devra passer l'examen théorique général (ETG)

Il devra répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 35 points pour être reçu à l'examen.

Sont exemptés de l'ETG, tout élève déjà titulaire du code de la route depuis moins de 5 ans ou titulaire du permis de conduire depuis moins de 5 ans.

Modalités spécifiques à l'enseignement aux formations 2 roues :

- L'équipement du motard ;
- Comment choisir sa moto;
- Les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- La pression sociale (publicité, travail ...);
- La pression des pairs.

Parcours pratique

La phase de pratique débutera après validation de la phase théorique.

Pendant la phase pratique, l'élève sera amené à circuler :

- en ville;
- en rase campagne;
- sur autoroute;
- la nuit (si le cas se présente).

L'élève pourra participer à un voyage école :

Le voyage-école permet d'acquérir de l'expérience au volant. Il permet par exemple d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS, à favoriser l'autonomie et à apprendre en observant les autres élèves. Un groupe de trois élèves conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

De l'écoute pédagogique pourra être proposée :

Placé à l'arrière de la voiture, l'élève observe un autre élève qui conduit et écoute les explications et les conseils de l'enseignant. Il fait part de ses observations et de ses réflexions pendant cette écoute.